



**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds des
Nations Unies pour la population et
du Bureau des Nations Unies pour les
services d'appui aux projets**

Distr. générale
15 juillet 2020

Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2020

Du 31 août au 4 septembre 2020, New York

Point 14 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Descriptif de programme de pays pour le Kazakhstan

Aide du FNUAP proposée (à titre indicatif) : 5,1 millions de dollars : 2,2 millions provenant de ressources ordinaires et 2,9 millions de modalités de cofinancement ou d'autres ressources, dont des ressources ordinaires

Durée du programme : Cinq ans (2021 – 2025)

Cycle d'assistance : Cinquième

Catégorie conformément à la décision 2017/23 : Rose

Alignement sur le cycle du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable : Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, 2021-2025

Aide proposée, à titre indicatif (en millions de dollars) :

Domaines de réalisation du programme		Ressources ordinaires	Autres ressources	Total
Réalisation 1	Santé sexuelle et reproductive	0,9	1,2	2,1
Réalisation 3	Égalité des sexes et autonomisation des femmes	0,55	1,5	2,05
Réalisation 4	Dynamique des populations	0,42	0,2	0,62
Coordination du programme et assistance		0,33	–	0,33
Total		2,2	2,9	5,1



I. Considérations générales

1. Neuvième plus grand territoire du monde, la République du Kazakhstan est un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure en transition vers une économie de marché principalement axée sur les hydrocarbures. Après avoir fortement baissé en 2015 et 2016, l'économie du pays s'est lentement redressée, avant de ralentir à nouveau en 2020 en raison des répercussions de la pandémie actuelle, même si le Gouvernement a pris des mesures pour atténuer l'impact socio-économique de la crise économique mondiale liée à cette situation. Selon le Rapport sur le développement humain de 2019, le Kazakhstan est classé 50e sur 189 pays avec un indice de développement humain « très élevé » (0,817). L'Analyse commune par pays de 2019 a indiqué que le taux de pauvreté est trois fois plus élevé pour les personnes vivant en milieu que celles vivant en milieu urbain. En raison de l'incertitude économique, les ménages à faible revenu éprouvent certaines difficultés. En effet, alors que les prix à la consommation et les taux d'emprunt augmentent, les perspectives d'emploi diminuent, et en raison d'une absence d'épargne de leur part, de nombreux ménages ne possèdent aucun coussin financier. Au cours des périodes de chocs économiques, les femmes, en particulier celles issues de ménages comprenant des enfants et des femmes âgées et dirigés par des femmes, sont parmi les plus vulnérables.

2. Avec une densité moyenne de 6,8 habitants au kilomètre carré et une population s'élevant à 18,4 millions d'habitants, dont environ 41,8 % vivent en milieu rural, le pays est faiblement peuplé et sa population est répartie de manière inégale. L'espérance de vie est de 68,84 ans pour les hommes, contre 77,19 ans pour les femmes. L'indice synthétique moyen de fécondité est de 2,84. Au cours de la dernière décennie, la population du Kazakhstan a augmenté de 15 % et les adolescents et les jeunes de 10 à 24 ans constituent 20,8 % de la population totale. Au Kazakhstan, l'âge moyen des femmes à la naissance de leur premier enfant a augmenté, passant de 23,7 ans en 2000 à 24,7 ans en 2018. Le nombre de divorces a augmenté, 40 % des mariages finissaient ainsi par un divorce en 2018 contre 30 % en 2000.

3. Au Kazakhstan, les défis économiques, sociaux et environnementaux sont intrinsèquement liés. Le pays est exposé à la sécheresse, aux tremblements de terre, aux crues de rivière, aux coulées de boue et aux glissements de terrain. Le sud et le sud-est du pays sont les plus exposés aux risques de tremblement de terre. Les risques de crue, y compris ceux causés par la fonte des glaciers, sont élevés et plus fréquents, et en plus d'avoir entraîné des déplacements massifs, ils ont eu des répercussions secondaires telles que les coulées de boue et les glissements de terrain. Actuellement, plus de 26 % de la population, y compris les 1,4 million d'habitants de la ville d'Almaty, vivent dans des zones propices aux coulées de boue. La sécheresse, qui touche jusqu'à 66 % du territoire national, constitue déjà un défi important pour le Kazakhstan. L'approvisionnement en eau à moyen et long terme sera probablement le plus exposé au risque lié aux changements climatiques, avec des répercussions importantes sur les besoins domestiques et industriels. Le niveau global de préparation et des interventions d'urgence du pays est régi par la Loi sur la protection civile, qui vise à prévenir et à éliminer les situations d'urgence causées par l'homme et la nature, ainsi que leurs conséquences, à fournir une assistance médicale et une aide psychosociale à la population en cas d'urgence, à constituer, stocker et utiliser les réserves matérielles de l'État, et à organiser les services d'intervention d'urgence. Les plans de préparation et d'intervention d'urgence sont élaborés par secteur (par exemple, par le biais du comité d'urgence et du Ministère de la santé), et il n'existe aucun plan intégré unique. Toute la préparation s'est principalement concentrée sur les ressources, au détriment de l'organisation des services. La capacité du Ministère de la santé à fournir des services de santé sexuelle et procréative et de lutte contre la violence sexiste doit être renforcée.

4. Le Kazakhstan a fait des progrès remarquables pour réduire son taux de mortalité maternelle (passant de 60,9 pour 100 000 naissances vivantes en 2000 à 14 en 2018). Selon les dernières estimations, 70 % des décès maternels étaient considérés comme évitables. Malgré des progrès significatifs, le nombre d'avortements (une grossesse sur six) et le taux de natalité chez les adolescentes (25 pour 1 000 filles âgées de 15 à 19 ans) restent élevés, alors que le taux de prévalence des méthodes modernes de contraception est de 55,7 % et le besoin non satisfait en matière de planification familiale est de 9,8 %, en partie en raison du coût élevé des

contraceptifs, du manque de confidentialité, des inégalités entre les sexes et des normes socioculturelles. Selon l'analyse des incidences budgétaires de 2017, la distribution de contraceptifs gratuits aux femmes âgées de 15 à 19 ans est clairement rentable, avec un retour sur investissement de 6 à 7 fois supérieur aux économies réalisées. Étant donné que jusqu'à présent, les contraceptifs n'ont pas été inclus dans les prestations de base, en particulier pour les groupes vulnérables, il est important d'entreprendre de nouvelles actions de sensibilisation et de générer la demande concernant la planification familiale.

5. Le Kazakhstan a un taux d'infertilité estimé élevé (17 %) qui peut être attribué en partie aux taux élevés de MST et à la forte prévalence des avortements appliquant des méthodes invasives. Depuis 2010, les nouvelles infections au VIH ont augmenté de 39 %. La transmission sexuelle du VIH a considérablement augmenté, passant de 5 % en 2000 à 64 % en 2019. Selon une enquête menée auprès des adolescents (15-19 ans), environ 30 % des sondés ont indiqué être sexuellement actifs, et plus de 40 % ont révélé avoir plus d'un partenaire sexuel et n'avoir jamais utilisé de protection. Seuls 9 % environ des adolescents interrogés avaient une connaissance approfondie du VIH. Il est donc nécessaire d'accorder plus d'attention à la génération de demande concernant la planification familiale et à l'évolution des mentalités et des normes sociales relatives à la santé sexuelle et procréative et à l'égalité des sexes.

6. Selon une enquête de 2016 sur la violence à l'égard des femmes, environ 17 % des femmes âgées de 18 à 75 ans ont subi des violences physiques ou sexuelles de la part de leur partenaire intime. Une évaluation des besoins des personnes handicapées réalisée en 2019 a montré que ces dernières avaient un faible niveau de connaissance sur leurs droits et les services existants en cas de violence, à savoir, qu'elles sont plus susceptibles de subir des violences et que, souvent, elles ne considèrent pas la violence économique et psychologique comme de la violence.

7. Selon l'Analyse de la situation démographique de 2019, le nombre absolu et relatif de personnes âgées au Kazakhstan continuera à augmenter au cours des 30 prochaines années, ce qui indique un vieillissement de la population. Sa croissance sera particulièrement rapide au cours des dix prochaines années, avec une moyenne de 4 à 5 % par an. Compte tenu de l'évolution démographique et du vieillissement de la population, ainsi que des vulnérabilités associées, le Gouvernement est en train d'élaborer des programmes et des activités pertinents dont le but est de prolonger la vie active.

8. Le précédent programme de pays a aidé le Gouvernement à : (a) développer et mettre en œuvre le Concept de politique familiale et d'égalité des sexes avec un plan d'action à l'horizon 2030 ; (b) développer le Cadre national de planification familiale et une feuille de route à l'horizon 2021 ; (c) collecter des données sur l'état de la santé procréative et le comportement sexuel des adolescents et des personnes handicapées et défendre leurs droits en matière de santé sexuelle et procréative ; (d) collecter des données sur la prévalence de la violence sexiste ; (e) piloter une réponse multisectorielle à la violence sexiste ; (f) réviser et mettre en œuvre des normes nationales de services de santé adaptés aux jeunes ; (g) mobiliser des ressources financières d'environ 2,8 millions de dollars, dont environ 1,37 million de cofinancement par le gouvernement. Certains de ces fonds ont été mobilisés pour des programmes sous-régionaux en Asie centrale.

9. L'évaluation finale du précédent programme de pays a recommandé de poursuivre l'appui concernant les interventions dont les résultats ne peuvent être atteints qu'à long terme, à savoir : (a) aider à la mise en œuvre de la feuille de route du Cadre stratégique sur la planification familiale ; (b) préconiser l'intégration de l'éducation sexuelle dans les programmes scolaires ; (c) soutenir la mise en œuvre du Concept de politique familiale et d'égalité des sexes à l'horizon 2030 et lutter contre la violence sexiste ; (d) soutenir l'élaboration d'une stratégie ou d'une politique démographique globale qui prend en compte la dynamique des populations, y compris le vieillissement.

10. L'évaluation comprenait les recommandations suivantes : (a) améliorer la planification et les rapports de suivi et d'évaluation afin de mieux reconnaître et promouvoir les résultats obtenus ; (b) explorer une stratégie de mobilisation des ressources au-delà du Kazakhstan, y compris au niveau régional ; (c) accroître l'efficacité des activités de sensibilisation et des

travaux politiques fondés sur des données probantes, donner accès à des données secondaires et mieux promouvoir et faire connaître les enquêtes, études et recherches menées par le FNUAP ; (d) améliorer la visibilité du FNUAP, en particulier auprès des donateurs potentiels, du secteur privé et des groupes qui le soutiennent.

11. Le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable a identifié trois domaines thématiques : (a) le développement humain et la participation égale ; (b) l'efficacité des institutions, les droits de l'homme et l'égalité des sexes ; et (c) une croissance économique inclusive et la protection de l'environnement, avec six réalisations visant à accélérer l'atteinte des Objectifs de développement durable. Le FNUAP contribuera directement à trois des six réalisations d'ici 2025 :

- (a) 1.1. Des institutions efficaces, inclusives et responsables garantissent l'égalité d'accès de toute la population du Kazakhstan, en particulier les personnes les plus vulnérables, à des services sociaux de haute qualité et soucieux de l'égalité des sexes, selon le principe consistant à ne laisser personne de côté.
- (b) 1.2. Tous les habitants du Kazakhstan, en particulier les plus vulnérables, ont acquis les connaissances et les compétences nécessaires pour contribuer de manière égale au développement durable du pays.
- (c) 2.2. Les institutions étatiques à tous les niveaux conçoivent et mettent en œuvre efficacement des politiques publiques tenant compte des questions de genre et fondées sur les droits de l'homme et sur des données probantes, et fournissent des services de haute qualité de manière inclusive, transparente et responsable.

12. L'Analyse commune par pays a mis en évidence les progrès significatifs réalisés par le pays concernant la réduction de la pauvreté et la diminution de la mortalité maternelle, ainsi que les progrès en matière d'égalité des sexes et d'éducation. Elle a également mis en évidence le fait qu'il reste encore beaucoup à accomplir concernant la santé sexuelle et reproductive des femmes et des filles, la prévention de la violence domestique et la réponse y relative, notamment sur les inégalités régionales et les groupes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les femmes vivant dans des zones rurales, les adolescents et les personnes âgées. En tant que partenaire de confiance et historique du Gouvernement du Kazakhstan, le FNUAP est reconnu pour le soutien qu'il a apporté au fil du temps et pour l'expertise qu'il continuera à apporter conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies dans des domaines étroitement liés à trois résultats de transformation du FNUAP et à un certain nombre d'Objectifs de développement durable (ODD) interdépendants, qui ont été identifiés dans le Plan-cadre de coopération comme des accélérateurs pour atteindre les priorités nationales, à savoir les ODD 3 et 4 (domaine thématique 1) ; les ODD 5, 16 et 17 (domaine thématique 2) ; et les ODD 6, 7, 8, 9, 11 et 14 (domaine thématique 3).

II. Priorités du programme et partenariats

13. Les interventions conjointes des organismes des Nations Unies et des partenaires stratégiques du Plan-cadre de coopération seront mises en œuvre par le biais des six réalisations axées sur les dimensions sociales, économiques et environnementales du développement durable, dans la mesure où un certain nombre des ODD interdépendants sont définis comme des accélérateurs de la réalisation des priorités nationales du Kazakhstan. Le FNUAP contribuera à trois de ces réalisations en fournissant un soutien technique pour assurer un accès égal à des services sociaux de qualité et l'autonomisation des personnes ayant des connaissances et des compétences, en particulier les adolescents, les jeunes, les jeunes femmes et les personnes les plus vulnérables, et ce, afin qu'ils puissent contribuer de manière égale au développement du pays.

14. Le programme proposé vise à accélérer la Décennie d'action en s'appuyant fermement sur la reconnaissance et le respect des droits de l'homme sans distinction de sexe ou d'âge. Ce programme sera guidé par le Programme 2030 afin de s'assurer que toutes les femmes puissent librement planifier et espacer leurs grossesses, qu'aucune femme ne meure de complications évitables liées à la grossesse et que les filles puissent terminer leurs études et réaliser leur plein potentiel en évitant les mariages précoces et les grossesses non désirées.

15. Le programme est basé sur les conclusions d'un certain nombre d'enquêtes et d'études récentes menées avec le soutien du FNUAP et en collaboration avec les ministères concernés. Ces conclusions, ainsi que celles de l'évaluation du programme de pays, ont été examinées à l'occasion de plusieurs consultations intensives entre le FNUAP, les ministères concernés et la Commission nationale sur les femmes, la famille et la politique démographique dirigée par le président du Kazakhstan.

16. Le programme s'engage principalement à obtenir des résultats de transformation intégrés, à savoir : (a) mettre fin aux besoins non satisfaits en matière de planification familiale et ; (b) mettre fin à la violence sexiste et aux pratiques dangereuses. Il continuera également à soutenir les efforts du gouvernement pour réduire les décès maternels évitables, en se concentrant sur la prévention de la septicémie, qui est une cause émergente de décès maternels, et ce, en introduisant la prévention et le contrôle des infections.

17. L'engagement de haut niveau du programme est d'augmenter la proportion de femmes en âge de procréer qui utilisent des méthodes modernes de contraception de 14 % et de diminuer les cas de grossesse chez les adolescentes de 4 % d'ici fin 2025. Cet engagement est directement lié à l'état général de la santé sexuelle et procréative de la population, ainsi qu'à son attitude et son comportement en matière de planification familiale. Le nouveau programme de pays adoptera une approche multidimensionnelle afin d'apporter des changements dans le domaine de la planification familiale par le biais d'actions de sensibilisation de haut niveau basé sur des données probantes et : en générant la demande de services de planification familiale, en recueillant, en analysant et en diffusant des données probantes sur les connaissances et le comportement en matière de santé sexuelle et reproductive des adolescents, notamment sur les infections sexuellement transmissibles ; en préconisant la fourniture de contraceptifs gratuits dans le cadre des prestations de base destinées aux plus vulnérables ; et en assurant la durabilité du réseau national de centres de santé adaptés aux jeunes et l'accès à des services de consultation et d'information à distance en matière de santé, en particulier pour les adolescents vivant dans les zones rurales et isolées. Cette initiative contribuera à son tour à davantage réduire le taux de mortalité maternelle, le taux d'infertilité ainsi que les cas d'avortement, de nouvelles infections par le VIH et de grossesse chez les adolescentes.

18. Les mesures à suivre pour aborder la question du genre et des normes socioculturelles consisteront notamment à dissiper les fausses idées liées à la planification familiale, présenter des données probantes d'autres pays permettant la mise en œuvre des politiques favorables à la famille, notamment l'accès à la santé sexuelle et reproductive ; et faire participer les hommes et les garçons en tant que modèles et contributeurs à l'égalité des sexes. Les conclusions du recensement du logement et de la population de 2020, ainsi que d'un certain nombre d'enquêtes analytiques, seront utilisées pour produire les données probantes nécessaires afin d'élaborer des politiques et des plans et d'intégrer la dynamique des populations dans ces politiques et plans. Ces conclusions contribueront également à l'élaboration de feuilles de route spécifiques, notamment sur le vieillissement de la population, les jeunes et les personnes handicapées.

19. Le nouveau programme fournira un soutien politique, technique et pour les activités de sensibilisation au Gouvernement, et ce, afin de mettre en œuvre les priorités de la Stratégie « Kazakhstan 2025 », le Concept de politique familiale et d'égalité des sexes, le Programme d'État sur le développement des soins de santé, 2020-2025, et le Programme d'État sur le développement de l'éducation, 2020-2025. Le programme de pays intègre également les engagements pris lors du sommet de Nairobi pour accélérer le Programme d'action de la CIPD et le Programme 2030, en réduisant les décès maternels évitables, en fournissant des services gratuits de santé en matière de sexualité et de procréation adaptés aux jeunes, en assurant un soutien juridique à l'égard de la prévention et à la réponse à la violence sexiste.

20. Le programme proposé améliorera la vie des femmes, des adolescents et des jeunes, grâce à la dynamique de la population, aux droits de l'homme et à l'égalité des sexes. Le programme s'attache tout particulièrement à atteindre les populations les plus éloignées : (a) les femmes vivant dans des zones rurales et isolées ; (b) les femmes et les filles victimes de violence sexiste ; (c) les adolescents et les jeunes (de 15 à 24 ans) ; et (d) les femmes et les jeunes handicapés et susceptibles d'être infectés par le VIH ; et (e) les personnes âgées. Même si le

programme continuera à fonctionner principalement par le biais de la sensibilisation et de la concertation au niveau national, il soutiendra également des initiatives pilotes au niveau infranational afin de renforcer les mécanismes de gouvernance locale, en ciblant les personnes les plus susceptibles d'être mises de côté pour une éventuelle transposition au niveau national.

21. Le FNUAP mettra en œuvre le programme de manière multisectorielle, notamment en collaboration avec le gouvernement et d'autres partenaires aux niveaux national et infranational. Ces éléments comprennent : (a) la Commission nationale sur les femmes, la famille et la politique démographique dirigée par le président du Kazakhstan ; (b) le *Majilis* (Conseil) et le Sénat du Parlement ; (c) le médiateur pour les droits de l'homme au Kazakhstan ; (d) le médiateur pour les enfants au Kazakhstan ; (e) le Ministère de la santé ; (f) le Ministère de l'éducation et des sciences ; (g) le Ministère de l'information et du développement social ; (h) le Ministère du travail et de la protection sociale ; (i) le Ministère de l'intérieur ; (j) le Comité des statistiques du Ministère de l'économie nationale ; (k) les gouvernements locaux (*akimats*) ; et (l) les autres gouvernements, la société civile, les associations professionnelles, les médias, les célébrités et les partenaires de développement. Le FNUAP soutiendra la réalisation de ces résultats en promouvant la coopération Sud-Sud et triangulaire et en appliquant des stratégies innovantes. Même si le FNUAP œuvrera principalement au niveau national, il continuera également à orienter certaines de ses interventions dans des régions spécifiques du pays, en particulier au sud et à l'ouest.

22. Le programme couvrira les questions transfrontalières et régionales qui ont un impact sur le pays, telles que la protection de la santé sexuelle et procréative, l'égalité des sexes, la prévention et la réponse à la violence sexiste, la prévention des mariages précoces, la participation des jeunes, le recensement de la population et du logement, et la fourniture de données factuelles pour la formulation des politiques. Il développera également des modèles et des initiatives destinés aux pays d'Asie centrale, compte tenu des points communs et des avantages des interventions interrégionales et de la présence d'un bureau du FNUAP à Almaty axé sur les pays d'Asie centrale.

23. Le nouveau programme mettra davantage l'accent sur la création d'un environnement politique et la mise en œuvre de politiques connexes afin d'améliorer la qualité des services, de renforcer les mesures de prévention et la durabilité des interventions, ainsi que sur l'évolution des normes et des croyances sociales. Il sera mis en œuvre en appliquant quatre principes clés : (a) promouvoir et protéger les droits de l'homme ; (b) donner la priorité au principe consistant à ne laisser personne pour compte ; (c) améliorer la responsabilité, la transparence et l'efficacité ; et (d) intégrer les questions de genre.

A. Santé et droits en matière de sexualité et de reproduction

24. Produit 1. Le cadre général et les mécanismes institutionnels sont renforcés pour assurer la prestation de services intégrés de santé en matière de sexualité et de procréation, ainsi que pour fournir des informations et une éducation dans ce domaine, en mettant l'accent sur les populations les plus défavorisées.

25. Le FNUAP contribuera à l'atteinte des réalisations 1.1 et 1.2 du FNUDC. En mettant l'accent sur les personnes les plus vulnérables, le FNUAP fournira un soutien politique, technique et pour les activités de sensibilisation, notamment dans le cadre de la préparation et de l'intervention humanitaires : (a) en garantissant un accès universel aux services de santé en matière de sexualité et procréation dans le cadre de la couverture maladie universelle, en mettant l'accent sur la planification familiale, la sécurité en matière de contraception, la prévention et le contrôle des infections sexuellement transmissibles, notamment le VIH, la prévention du cancer du col de l'utérus, y compris dans le cadre de la préparation et de l'intervention humanitaires ; (b) en renforçant le système d'assurance-qualité des services de santé en matière de sexualité et procréation grâce à la surveillance, l'audit, l'accréditation, la réglementation des pratiques cliniques, de la prévention et du contrôle des infections, y compris dans le cadre de la préparation et de l'intervention humanitaires ; (c) en établissant une association professionnelle autoréglémentée et durable sur la santé sexuelle et procréative ; (d) en renforçant le système d'éducation en santé afin qu'il réponde aux besoins liés à l'égalité des

sexes et à l'âge, ainsi qu'à la santé sexuelle et procréative et aux droits en matière de procréation, y compris dans le cadre des plans nationaux d'urgence et de préparation ; (e) en assurant la durabilité du réseau national de centres de santé adaptés aux jeunes et l'accès à des services de consultation et d'information en matière de santé à distance, en particulier pour les adolescents vivant dans les zones rurales et isolées ; (f) en élaborant et mettant en œuvre une stratégie globale de sensibilisation et de communication sur la planification familiale, l'utilisation des contraceptifs et les comportements sans risque, à l'intention de la population en général, des adolescents, des jeunes et de leurs parents, des personnes les plus marginalisées et des dirigeants et décideurs ; et (g) en élaborant et mettant en œuvre une stratégie de communication visant à faire évoluer les normes sociales et les comportements liés à la santé sexuelle et procréative.

B. Égalité des sexes et autonomisation des femmes

26. Produit 2. Les politiques nationales et les mécanismes institutionnels sont renforcés pour encourager l'égalité des sexes et mettre en œuvre une réponse multisectorielle à la violence sexiste ainsi qu'aux pratiques néfastes.

27. En contribuant aux deux réalisations similaires du Plan-cadre de coopération (1.1 et 1.2), le FNUAP fournira un appui en amont et en matière de renforcement des capacités concernant : (a) le renforcement de la réponse du secteur de la santé à la violence sexuelle et sexiste, y compris dans le cadre de la préparation et des interventions d'urgence ; (b) l'intégration de procédures opérationnelles normalisées et de mécanismes d'orientation dans un système de réponse multisectorielle à la violence sexiste et permettant d'atteindre les personnes les plus marginalisées, y compris dans le cadre de la préparation et des interventions d'urgence ; (c) le renforcement de la gouvernance d'un mécanisme de coordination multisectoriel en réponse à la violence sexiste ; (d) l'introduction d'un programme d'éducation sexuelle adapté à l'âge dans les programmes de l'éducation nationale (secondaire et professionnelle) ; (e) le renforcement du leadership de la société civile pour faire évoluer les normes sociales et les comportements liés à l'égalité des sexes, à la violence sexiste et aux mariages précoces par le biais d'organisations dirigées par des jeunes, notamment le réseau de volontaires Y-Peer, les organisations féminines, l'engagement des hommes et des garçons, et les chefs religieux ; (f) la promotion de canaux de communication innovants pour les adolescents et les jeunes sur la santé sexuelle et procréative et l'égalité des sexes, en mettant l'accent sur les adolescents et les jeunes handicapés ; (g) le soutien aux plateformes des jeunes pour donner la parole aux jeunes et les impliquer dans les discussions clés avec les autorités nationales et infranationales. Le FNUAP continuera également à collaborer avec d'autres organismes des Nations Unies dans le suivi des recommandations des instruments relatifs aux droits de l'homme tels que l'Examen périodique universel et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

C. Dynamique des populations

28. Produit 3. Renforcement des systèmes de collecte et d'analyse des données pour la formulation de politiques nationales et de programmes de développement fondés sur des données probantes.

29. En contribuant à la réalisation 2.2 du Plan-cadre de coopération, le FNUAP fournira un appui en amont et technique, et ce, afin : (a) d'améliorer la collecte, l'harmonisation et l'utilisation de données administratives complètes et de qualité sur la violence à l'égard des femmes et des filles ; (b) de renforcer la capacité des systèmes statistiques nationaux à produire des données démographiques fondées sur des données probantes et à combler les lacunes des données relatives aux indicateurs de la CIPD et des ODD, en soutenant l'exécution d'enquêtes nationales sur des sujets liés à la violence à l'égard des femmes et des filles, à l'égalité des sexes et à la démographie ; (c) de soutenir l'analyse primaire et secondaire et la large diffusion des conclusions des données du recensement de la population et du logement de 2020 et des enquêtes nationales ; (d) de produire des données et des recherches sur les indicateurs relatifs aux ODD jugés prioritaires par le FNUAP ; (e) d'appuyer la formulation et la mise en œuvre de programmes nationaux de développement, de documents de politique, de feuilles de route et

de plans d'action qui intègrent la dynamique démographique, en mettant l'accent sur les personnes les plus marginalisées, notamment les personnes handicapées et les personnes âgées ; (f) de renforcer la ventilation et l'utilisation des données démographiques ; (g) de renforcer les interventions en matière de sensibilisation sur la contribution des politiques de planification familiale à la population et au développement humain ; et (h) de renforcer les capacités nationales sur les informations démographiques et d'établir des perspectives démographiques pour la formulation et la mise en œuvre de programmes et de stratégies de développement, notamment dans le cadre de la préparation et des interventions d'urgence. Les données recueillies et la campagne de modification comportementale menée dans les différents domaines de soutien du FNUAP serviront également à orienter les activités de sensibilisation et les données probantes pour l'élaboration des politiques et la planification aux niveaux national et infranational.

III. Gestion du programme et des risques

30. Le FNUAP fera partie des mécanismes de coordination du Plan-cadre de coopération dirigés par le Ministère des affaires étrangères et le Coordinateur résident des Nations Unies. Le FNUAP continuera également à contribuer à la réalisation coordonnée des ODD au moyen d'une collaboration et une coordination régulières et solides au sein de l'architecture de coordination des ODD établie sous la direction du Vice-premier ministre du pays. Le FNUAP continuera à renforcer ses capacités grâce à une équipe de professionnels qualifiés et en tirant parti de son expertise régionale et mondiale pour répondre aux exigences du programme à Nur-Sultan et à Almaty, dont le bureau a contribué à la mise en œuvre de certaines initiatives sous-régionales et à l'exploration de nouvelles opportunités de collaboration entre les pays d'Asie centrale. À mesure que de nouvelles opportunités se présentent, il peut être nécessaire de renforcer le bureau afin de mieux répondre aux priorités nationales et sous-régionales identifiées.

31. Le FNUAP donnera la priorité à la modalité de mise en œuvre nationale pour la mise en œuvre du programme. Conformément aux principes de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, le FNUAP sélectionnera les partenaires d'exécution en fonction de leur expertise et de leur avantage comparatif et procédera à des évaluations des capacités, notamment les activités d'assurance-qualité requises, pour assurer une mise en œuvre efficace du programme.

32. Le bureau de pays développera des approches diversifiées afin de mobiliser des ressources complémentaires, notamment la coopération Sud-Sud et triangulaire et les initiatives conjointes avec les organismes des Nations Unies pour la mise en œuvre du programme. Compte tenu des réalisations accomplies par le Kazakhstan dans la région sur les domaines liés à la mortalité maternelle, à la violence sexuelle et aux statistiques, ainsi que du rôle qu'il peut jouer concernant la coopération Sud-Sud et triangulaire, le FNUAP explorera et soutiendra également les efforts de mobilisation des ressources au niveau régional.

33. Le FNUAP poursuivra sa collaboration étroite avec d'autres organismes des Nations Unies dans le cadre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, notamment par le biais des programmes communs et du chapitre commun afin de garantir une réponse cohérente, intégrée et efficace pour appuyer les priorités et les engagements nationaux visant à contribuer aux résultats de la transformation et aux ODD connexes.

34. Le FNUAP évaluera régulièrement les risques opérationnels ainsi que les évaluations de la criticité des programmes communs avec les Nations Unies. Les risques socio-économiques et politiques feront l'objet d'une évaluation régulière et des mesures d'atténuation, notamment la reprogrammation, seront prises afin de répondre aux problèmes émergents et aux circonstances imprévues, conformément au rapport du Secrétaire général des Nations Unies intitulé « Responsabilité partagée : Solidarité mondiale », et d'appuyer la réponse immédiate et à moyen terme telle que définie par le Gouvernement. Le FNUAP a élaboré un cadre logique prenant en compte les risques liés aux programmes. La remise en question des normes sociales néfastes par le biais de changements structurels peut dépasser la chronologie du cycle du programme.

35. Ce descriptif de programme de pays expose les contributions du FNUAP aux résultats nationaux et sert de base principale de la responsabilisation envers le Conseil d'administration pour l'alignement des résultats et les ressources affectées au programme au niveau du pays. En ce qui concerne les programmes de pays, les responsabilités des gestionnaires au niveau du pays, des régions et du siège sont prescrites dans les procédures et politiques du FNUAP, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

IV. Suivi et évaluation

36. Le FNUAP prendra part aux examens annuels de l'équipe de pays des Nations Unies et du Gouvernement avec la participation active des acteurs. Le FNUAP, conjointement avec les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires, effectuera des visites de suivi sur le terrain pour évaluer la manière dont les interventions conjointes au niveau des politiques et des systèmes se traduisent par la fourniture de services répondant à la demande des jeunes et des femmes. Le FNUAP et ses partenaires mettront en œuvre des activités d'assurance-qualité pour améliorer la responsabilisation et une culture de gestion axée sur les résultats budgétisés. Les étapes importantes seront consignées pour améliorer le suivi du programme. Des évaluations par thème et des évaluations du programme de pays seront effectuées selon le plan d'évaluation du programme de pays, en adoptant des approches innovantes et participatives afin de recueillir des données probantes, de garantir la responsabilité et de promouvoir une culture de l'apprentissage.

37. En collaboration avec le Gouvernement et l'équipe de pays des Nations Unies, le FNUAP établira un cadre de suivi et d'évaluation aligné sur le Plan-cadre de coopération et participera et contribuera aux évaluations du Plan-cadre de coopération et du programme de pays. En collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, le FNUAP continuera à investir dans des enquêtes, à collecter et à analyser des données pour élaborer des politiques et des plans et pour suivre les résultats.

38. Le FNUAP élaborera un plan quinquennal de suivi et d'évaluation, comprenant des indicateurs d'avancement du programme, des enquêtes et des études, et des activités essentielles sur la publication des résultats. Les sources nationales de données et de preuves seront utilisées en parallèle avec les sources internationales disponibles pour suivre les progrès réalisés par rapport aux engagements nationaux pour atteindre les résultats de la transformation et les ODD correspondants. Le programme fera l'objet d'un examen trimestriel en vue d'évaluer les progrès réalisés et de prendre les mesures appropriées si les résultats arrivent en retard. Le FNUAP mandatera une évaluation indépendante au cours de la quatrième année du cycle du programme et soutiendra, conjointement avec l'équipe de pays des Nations unies, une évaluation du Plan-cadre de coopération. Le FNUAP consacra également davantage de ressources dans l'analyse des données et la diffusion des résultats.

CADRE DE RÉSULTATS ET D'ALLOCATION DES RESSOURCES POUR LE KAZAKHSTAN (2021-2025)

<p>PRIORITÉ NATIONALE : Le Concept de politique familiale et d'égalité des sexes de la République du Kazakhstan à l'horizon 2030 : Objectif 2. Comblent les écarts concernant l'espérance de vie entre les hommes et les femmes et créer les conditions nécessaires pour préserver leur santé, y compris la planification familiale. Stratégies proposées : (1) la préservation de la santé procréative des hommes et des femmes, la santé des enfants et des jeunes, ainsi que la protection des mères et des enfants constitueront une priorité dans les activités des organes de l'État et des organisations non gouvernementales ; (2) la mise en œuvre de mesures visant à réduire la mortalité maternelle et infantile se poursuivra ; (3) la couverture des hommes et des femmes, y compris des adolescents, par les services de santé en matière de procréation augmentera ; (4) des mesures continueront à être prises pour prévenir et réduire le nombre d'avortements.</p> <p>Le Programme d'État sur le développement des soins de santé pour 2020-2025 : 1. la création d'une culture dans laquelle la population s'engage à adopter un mode de vie sain et où un système de santé publique est créé ; 2. l'amélioration de la qualité des services de santé et le renforcement des soins de santé primaires ; 3. le développement durable du système de santé par la mise en place d'un système d'assurance sociale en vue d'atteindre une couverture universelle des services de soins de santé.</p>				
<p>RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC LA PARTICIPATION DU FNUAP : Réalisation 1.1 : D'ici 2025, des institutions efficaces, inclusives et responsables garantiront l'égalité d'accès de toutes les personnes vivant au Kazakhstan, en particulier les plus vulnérables, à des services sociaux de qualité et soucieux de l'égalité des sexes, selon le principe de ne laisser personne pour compte. Réalisation 1.2 : D'ici 2025, tous les habitants du Kazakhstan, en particulier les plus vulnérables, auront acquis les connaissances et les compétences nécessaires pour contribuer de manière égale au développement durable du pays.</p>				
<p>RÉALISATION CONNEXE ÉNONCÉE DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : Santé sexuelle et reproductive</p>				
Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et cibles du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Produits du programme de pays	Indicateurs, niveaux de référence et cibles relatifs aux produits	Contributions des partenaires	Ressources (à titre indicatif)
<p>Indicateur(s) de réalisation énoncé(s) dans le plan stratégique de l'ODD/du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable/du FNUAP :</p> <ul style="list-style-type: none"> Part des femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) pour qui les méthodes modernes de planification familiale suffisent à satisfaire leurs besoins <p><i>Niveau de référence :</i> 85 % (2015) ;</p>	<p>Produit 1.1 : Le cadre général et les mécanismes institutionnels sont renforcés pour assurer la prestation de services intégrés de santé en matière de sexualité et de procréation, ainsi que pour fournir des informations et une éducation dans ce domaine, en mettant l'accent sur les populations les plus défavorisées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Contraceptifs inscrits dans le Barème pharmaceutique national du Kazakhstan <i>Niveau de référence :</i> Non (2020) ; <i>Niveau cible :</i> Oui (2022) Proportion de professionnels de la santé formés et certifiés par le biais d'une plateforme d'apprentissage à distance sur la planification familiale et les contraceptifs modernes <i>Niveau de référence :</i> 0 % (2020) ; <i>Niveau cible :</i> 30 % (2025) Nombre de régions qui disposent d'au moins un réseau de Centres de santé adaptés aux jeunes appuyé par un financement durable provenant de sources publiques qui fournissent des services normalisés <i>Niveau de référence :</i> 0 (2020) ; <i>Niveau cible :</i> 17 (2025) 	<p>Ministère de la santé ; Ministère de l'information et du développement social ; Commission nationale sur les femmes, la famille et la politique démographique ; Médiateur pour les droits de l'homme ; Organisation mondiale de la santé (OMS) ; UNICEF ; organisations publiques ; médias ; secteur privé ; associations de femmes et de jeunes ; associations de professionnels</p>	<p>2,1 millions de dollars (0,9 million provenant de ressources ordinaires et 1,2 million d'autres ressources)</p>

<p><i>Niveau cible</i> : 87 % (2025) Taux de natalité chez les adolescentes <i>Niveau de référence</i> : 25 (2018) ; <i>Niveau cible</i> : 20,6 (2025)</p>		<ul style="list-style-type: none"> La réponse du FNUAP en matière de santé sexuelle et procréative et de violence sexiste en cas d'urgence humanitaire est intégrée dans le plan de préparation et d'interventions d'urgence du Ministère de la santé <i>Niveau de référence</i> : Non (2020) ; <i>Niveau cible</i> : Oui (2025) 	de la santé ; gouvernements locaux.	
<p>PRIORITÉ NATIONALE : Le Concept de politique familiale et d'égalité des sexes de la République du Kazakhstan à l'horizon 2030 : 4.1. La stratégie de mise en œuvre de la politique familiale. Prévention de la violence familiale et à l'égard des enfants. Un système de réponse multisectorielle à la violence sexiste sera établi et mis en œuvre au moyen d'une action coordonnée entre les secteurs de la santé, de la protection sociale et de l'application de la loi. Un ensemble de mesures sera adopté pour développer un algorithme unifié relatif aux mesures opérationnelles prises par les responsables des sujets liés à la prévention (organismes de santé, d'éducation et de services sociaux) lorsqu'ils viennent en aide aux victimes de violence domestique. Le Programme national d'éducation pour 2020-2025 (les projets suivants seront mis en œuvre dans les établissements d'enseignement : la santé procréative et le comportement sans risque des jeunes et des adolescents ; les écoles pour les mères ; les écoles pour les pères ; les concours régionaux de rédaction sur le thème « Ma future famille »).</p>				
<p>RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC LA PARTICIPATION DU FNUAP : Réalisation 1.1 : D'ici 2025, des institutions efficaces, inclusives et responsables garantiront l'égalité d'accès de toutes les personnes vivant au Kazakhstan, en particulier les plus vulnérables, à des services sociaux de qualité et soucieux de l'égalité des sexes, selon le principe de ne laisser personne pour compte. Réalisation 1.2 : D'ici 2025, tous les habitants du Kazakhstan, en particulier les plus vulnérables, auront acquis les connaissances et les compétences nécessaires pour contribuer de manière égale au développement durable du pays.</p>				
<p>RÉALISATION CONNEXE ÉNONCÉE DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : Égalité des sexes et autonomisation des femmes</p>				
<p><u>Indicateurs de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et du FNUAP :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans qui estiment qu'un homme a le droit de battre sa femme dans certains cas <i>Niveau de référence</i> : 14,2 % (2015) ; <i>Niveau cible</i> : 10 % (2025) Part de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées avant l'âge de 18 ans <i>Niveau de référence</i> : 	<p>Produit 2.1 : Les politiques nationales et les mécanismes institutionnels sont renforcés pour encourager l'égalité des sexes et mettre en œuvre une réponse multisectorielle à la violence sexiste ainsi qu'aux pratiques néfastes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> L'éducation sexuelle est intégrée dans le système national d'enseignement secondaire et de formation professionnelle <i>Niveau de référence</i> : Non (2020) ; <i>Niveau cible</i> : Oui (2025) Des directives et/ou protocoles nationaux sont élaborés sur la base des Procédures opérationnelles normalisées et de l'Ensemble des services essentiels du FNUAP pour fournir une réponse multisectorielle à la violence sexiste <i>Niveau de référence</i> : Non (2020) ; <i>Niveau cible</i> : Oui (2024) Pourcentage d'adolescents ayant une connaissance approfondie du VIH <i>Niveau de référence</i> : 9,1 % (2018) ; <i>Niveau cible</i> : 35 % (2025) La santé procréative et les questions liées au genre sont intégrées dans le programme des institutions théologiques 	Ministère de la santé ; Ministère de l'intérieur ; Ministère du travail et de la protection sociale ; Ministère de la science et de l'éducation ; Ministère de l'information et du développement social ; Commission nationale sur les femmes, la famille et la politique démographique ; Médiateur pour les droits de l'homme ; UNESCO ; OMS ; UNICEF ; ONU-Femmes ; organismes publics ; médias ; secteur privé ; associations de femmes et de jeunes ; gouvernements locaux ; imams sunnites et prêtres orthodoxes	2,1 millions de dollars (0,6 million provenant de ressources ordinaires et 1,5 million d'autres ressources)

7,8 % (2015) ; Niveau cible : 5 % (2025)		Niveau de référence : Non (2020) ; Niveau cible : Oui (2025)		
<p>PRIORITÉ NATIONALE : Le Concept de politique familiale et d'égalité des sexes de la République du Kazakhstan à l'horizon 2030 : 4.1. La stratégie de mise en œuvre de la politique familiale. Conformément aux normes internationales, un système de suivi sera mis en place sur la base de la collecte, l'analyse et l'utilisation systématiques de données ventilées sur les inégalités entre les enfants les plus vulnérables, les adolescents et leurs familles. 4.2. La stratégie sur la réalisation de la politique d'égalité des sexes. Le système de collecte et d'analyse des informations statistiques sur la violence à l'égard des femmes sera amélioré. Les programmes de formation et de perfectionnement visant à intégrer l'égalité des sexes et les questions de genre, y compris la collecte et l'analyse de données qui seront utilisées pour prendre des décisions politiques, seront développés.</p>				
<p>RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC LA PARTICIPATION DU FNUAP : Réalisation 2.2. D'ici 2025, les institutions étatiques à tous les niveaux concevront et mettront en œuvre efficacement des politiques publiques tenant compte des questions de genre, fondées sur les droits de l'homme et sur des données probantes, et fourniront des services de qualité de manière inclusive, transparente et responsable.</p>				
<p>RÉALISATION CONNEXE ÉNONCÉE DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : Dynamique des populations</p>				
<p>Indicateur(s) de réalisation énoncé(s) dans le plan stratégique de l'ODD/du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable/du FNUAP :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les femmes et les hommes âgés de 15 ans ou plus bénéficient d'un accès complet et égal à des informations et à une éducation à la santé sexuelle et reproductive, ainsi qu'aux soins de santé y relatifs Niveau de référence : 0,63 (2019) ; Niveau cible : 0,85 (2025) • Proportion de personnes recensées lors du dernier recensement Niveau de référence : 95 % (2010) Niveau cible 95 % (2020) 	<p>Produit 3.1 : Les systèmes de collecte et d'analyse des données sont renforcés pour la formulation de politiques nationales et de programmes de développement fondés sur des données probantes concernant l'accès universel aux services de santé en matière de sexualité et de procréation, aux informations et à l'éducation, et à l'égalité des sexes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de rapports analytiques et de supports de communication et d'information élaborés sur la base des données du recensement de 2020 Niveau de référence : 0 (2020) ; Niveau cible : 3 (2025) • Nombre de rapports analytiques complémentaires élaborés sur la base de la prochaine Enquête en grappes à indicateurs multiples menée en 2021-2022 Niveau de référence : 0 (2020) ; Niveau cible : 3 (2025) • Une feuille de route et un plan d'action pour la prolongation de la vie active sont élaborés et mis en œuvre par le Gouvernement Niveau de référence : Non (2020) ; Niveau cible : Oui (2025) • Des plans et des politiques de développement nationaux qui intègrent explicitement la dynamique démographique, notamment l'évolution de la pyramide des âges, la répartition de la population et les projections démographiques, en mettant l'accent sur les personnes les plus marginalisées sont mis en place Niveau de référence : Non ; Niveau cible : Oui (2025) 	<p>Ministère de la santé ; Ministère de la science et de l'éducation ; Ministère du travail et de la protection sociale ; Comité des statistiques du Ministère de l'économie nationale ; Commission nationale sur les femmes, la famille et la politique démographique dirigée par le président de la République du Kazakhstan ; Parlement de la République du Kazakhstan ; Médiateur pour les droits de l'homme ; PNUD ; UNICEF ; ONU-Femmes ; OMS ; organismes publics ; médias ; secteur privé ; femmes et jeunes</p>	<p>0,62 million de dollars (0,42 million provenant de ressources ordinaires et 0,2 million d'autres ressources)</p>